

Procès-Verbal du Conseil d'école du Jeudi 7 Février 2019

Ecole F. Convert de Saint Just 01250

Présents :

Les enseignantes : Mme Chabal directrice, Mme Nury enseignante, Mme Blatrix enseignante, Mme Gagaa enseignante

DDEN : Mme Verne

Les élus municipaux : Mme Marie adjointe aux affaires scolaires, M. Levet adjoint

Les représentants de parents titulaires : Mme Millet, Mme Jaillette, Mme Delahode

Les représentants de parents suppléant : M. Heuze, Mme Goutenoir, Mme Fittipaldi

Excusés: Mme Vallier Dubois (Inspectrice de l'Education Nationale), M. Pichet Maire de Saint-Just

Heure de début : 18h

Secrétaire : Isabelle Nury et Mme Jaillette.

Sur proposition de Mme Chabal, un point est ajouté à l'ODJ en début de séance :

- La présentation de Mme Verne DDEN :

Nommée par la DASEN, bénévole, retraitée de l'Education Nationale. Rôle de vigilance au bien-être et à la sécurité des élèves dans les écoles.

- Aménagements, travaux et équipements

- Tableaux numériques interactifs : les 4 classes seront équipées au printemps (pour un coût de 18000€ financé par la mairie). Branchement électrique à revoir. 1ere phase, puis la deuxième phase équipement en classe mobile.
- Volets : dorénavant toutes les fenêtres de l'école sont dotées de volets roulants électriques. Celui de la grotte est en panne.
- Film isolant : pose et rénovation du film isolant. Il va notamment être très apprécié dans la bibliothèque.
- Porte automatique : pas de solution apportée à ce jour pour une ouverture ou une fermeture d'urgence. La mairie demande un avis/rapport du responsable sécurité de l'IEN pour pouvoir agir sur l'entreprise.
- Bibliothèque : réorganisation et mise en place d'un logiciel de gestion du stock et des emprunts en prévision...
- Cour de récréation : barrière promise non faite.
- Aménagement parking : comment éviter que les parents stationnent sur la place devant l'école : rappel sécurité par la Mairie et passage envisagé du Major Jougneau.
- Rythmes scolaires pour la rentrée 2019 :

Questions et remarques des parents recueillies par l'équipe enseignante :

Remarque 1 : L'unique réunion d'échange n'a pas permis de peser le pour et le contre. Nous pensons que c'est ce qui avait pu manquer au 1^{er} vote de juin dernier.

Réponse de la directrice : Voici ce qui a été fait pour peser le pour et le contre. Les représentants de parents d'élèves ont eu toute liberté d'organiser et d'échanger avec les parents comme bon leur semblait :

- 8 novembre 2018 : la discussion sur les rythmes scolaires est lancée. Les représentants de parents souhaitent concerter les parents.

- 13 décembre 2019 : les représentants de parents organisent une réunion d'information. Les enseignants et la Mairie sont présents. Six parents étaient présents, sans compter les représentants de parents d'élèves. Chaque personne a pu exprimer son avis, les problèmes posés, les pour et les contre. Des pistes sont aussi lancées : « la mairie se renseigne sur la possibilité d'organiser des activités à l'école le mercredi, et les parents sur les différents transports et organisations proposés par les centres aérés plébiscités (Villereversure et Certines). » Enfin, la réunion se finit par : « Lors du Conseil d'école du 7 février chacun apportera ses conclusions sur l'organisation des rythmes scolaires pour un nouveau vote en faveur de la semaine à 4 jours ou à 4.5 jours. ».
- Le 16 décembre 2018 : un mot est donné aux parents pour recueillir leur besoin en mode de garde le mercredi matin dans le cas d'un passage à 4 jours. Résultats : 20 familles auraient besoin d'un mode de garde, ce qui représente 31 enfants, et 22 familles n'ont pas besoin d'un mode de garde. Le résultat de cette consultation a permis de donner une estimation à la mairie du nombre d'enfants qui pourraient être concernés par une garderie le mercredi matin.
- 21 janvier 2019 : un mot est distribué aux familles de la part des représentants de parents d'élèves pour qu'ils se positionnent sur la semaine de 4 ou 4,5 jours :-l'équipe enseignante qui a collecté les fiches pour les donner aux représentants d'élèves compte 22 avis pour 4 jours et 23 avis pour 4,5 jours. Les représentants de parents d'élèves ont comptabilisé 22 avis pour 4 jours et 25 avis pour 4,5 jours et une abstention.

- 28 Janvier 2019 : l'équipe enseignante donne un mot aux parents pour leur communiquant les résultats de la première consultation, connaître leur positionnement sur des propositions d'horaires, les informer du vote qui aura lieu le 7 février et recueillir leurs ultimes remarques ou questions. Les résultats de cette consultation en cas de retour à 4 jours :

- 8h30 – 12h et 13h45 – 16h15 : 6
- 8h30 – 12h et 14h – 16h30 : 19
- 8h45 – 12h et 13h45 – 16h30 : 14
- 3 parents ne se prononcent pas.
- 1 parent propose : 8h45-12h et 14h 16h45
- les questions et remarques sont reprises dans ce document.

Question 1 : Si semaine à 4 jours, une garderie sera-t-elle mise en place à l'école le mercredi matin ? Quelles solutions seront apportées pour la garde de nos enfants le mercredi matin ?

Réponses de la Mairie : la mairie ne pourra pas légalement proposer de péri-scolaire s'il n'y a pas d'école ce jour-là. Le « plan Mercredi » demande d'embaucher des personnels avec le BAFA. C'est l'organisation d'un mini centre de loisir. Les contraintes et règlementation (normes bâtiment, sécurité...) ne paraissent pas possible à mettre en place par la Mairie.

- Question 2 : Quelle solution pour les - de 3 ans de septembre à décembre 2019 ?

Réponses de la Mairie: pas de solution proposée par la Mairie. Il faut se rapprocher d'une crèche.

- Question 3 : Pourquoi revenir à 4 jours si la majorité des familles souhaite 4,5 jours ? Pourquoi ce questionnaire alors que la majorité a voté pour 4,5 jours ?

Réponse de la directrice : Ce n'était pas un vote mais une consultation des parents. En effet, c'est le Conseil d'Ecole qui vote. Le Conseil d'Ecole est l'instance principale de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles notamment en matière d'organisation. Ainsi, les parents ne sont pas seuls décideurs de cette organisation, les enseignants et la Mairie sont aussi partie prenante des décisions. Dans ce cadre, 51% est une majorité toute relative aux seuls parents. Les enseignants et la Mairie ont aussi leur mot à dire sur cette question.

- Remarque 2 : Le retour à 4 jours ne doit pas être voté en conseil d'école mais en conseil municipal.

Réponse de la directrice : Je vous renvoie à l'article D521-12 du Code de l'éducation modifié par le décret n° 2017-1108 du 27-6-2017 - J.O. du 28-6-2017.

« Saisi d'une proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, le directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant par délégation du recteur d'académie, peut autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire définie par l'article D. 521-10 »..... « Lorsqu'il autorise une adaptation à l'organisation de la semaine scolaire dans les conditions prévues au 1° ou au 2°, le directeur académique des services de l'éducation nationale peut décider qu'elle s'applique dans toutes les écoles de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale quand une majorité des conseils d'école s'est exprimée en

sa faveur. » En conclusion, c'est le DASEN qui donne l'autorisation finale sur proposition de la commune ET du Conseil d'école.

- Question 4 : Est-ce que les parents divorcés ont eu le questionnaire ?

Rappel de l'article 372-2 du code civil : « A l'égard des tiers de bonne foi chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant. » Comme exemple d'acte usuel figure, la primo inscription, la radiation, la réintégration dans un établissement public, la demande de dérogation à la carte scolaire, la demande de justifications des absences scolaires ponctuelles et brèves, la demande d'attestation de scolarité.

Concernant le document qui a été distribué pour demander l'avis des familles, lorsque les 2 parents divorcés ont répondu, leur 2 avis ont été pris en compte. Mais la directrice reconnaît qu'elle n'a pas appelé chaque parents divorcés pour vérifier qu'ils aient pu exprimer leur avis.

- Question 5 : Quelles seront alors les horaires de la garderie du matin et du soir ? L'horaire de la garderie du soir pourrait-il passer à 18h30 le lundi, mardi et jeudi ?

Réponse de la mairie : C'est trop tôt pour le dire, cela dépendra de l'organisation future du péri-scolaire et en fonction de la demande.

- Remarque 3 : Il faudrait aussi changer les horaires si on reste à 4,5 jours.

Réponse de la directrice : A l'issue du vote de ce jour, un CE extraordinaire pourra être convoqué en ce sens si nécessaire.

Autres remarques reçues par les enseignants :

- Mon fils est actuellement au CP et à partir du jeudi il est épuisé. Ceci est dû au rythme scolaire de 4,5 jours. J'espère que l'on va passer à 4 jours.
- Pour des raisons professionnelles, récupérer mes enfants après 16h15 ne sera pas possible. Je serai dans l'obligation de les changer d'école.
- Nous restons convaincus par les 4 jours ½ dans l'intérêt de nos enfants.
- On peut considérer que la consultation des parents donne une quasi égalité. Prenons en compte l'avis du corps enseignant et regardons ce que la quasi-totalité des écoles ont fait. Le rythme à 4 jours paraît la plus adapté aux enfants.

Précisions apportées par les représentants de parents d'élèves concernant le centre de loisirs de Certines : Pas de positionnement en faveur d'un transport scolaire pour venir récupérer des enfants sur St Just. Cela dépend du passage à 4 jours de Certines. La directrice du centre de loisir de Certines va faire part de cette demande à sa direction. Concernant le centre de loisirs de Villereversure : pas de réponse pour le moment.

Dans le cas d'un retour à 4 jours, la Mairie mentionne la suppression d'un fond de soutien de 50 euros par enfant qui finançait cette année l'heure de TAP hebdomadaire qui était proposée.

A l'issue de cette discussion : la question est mise au vote (voir Extrait PV signé en annexe).

Au vu des résultats de la consultation des parents, les représentants des parents d'élèves ont exprimé 2 voix contre un passage à 4 jours à la rentrée 2019 et 1 voix pour un passage à 4 jours.

Concernant les horaires, n'ayant pas été prévenus que ceux-ci allaient faire l'objet d'un vote et compte tenu des résultats, les représentants des parents d'élèves ont préféré s'abstenir.

- **Point d'information sur l'organisation prévisionnelle de l'école à la rentrée 2019**

L'ouverture d'une 4^{ème} classe à la rentrée a été confirmée par la DSDEN en Comité Technique ce jeudi 31 janvier matin.

Il serait bienvenu que les parents qui ne seront pas là l'année prochaine se manifestent pour tenir les effectifs à jour.

La salle 4 redeviendra une salle de classe. Le péri-scolaire utilisera probablement la salle de motricité.

- **Projets et sorties prévues par l'équipe pédagogique pour le deuxième semestre**

Le Sou des écoles va financer une sortie de toute l'école le 3 Mai au Parc des Oiseaux.

Photo de classe le 10 Avril : les photos de fratrie seront proposées.

Théâtre petites scènes vertes en mars pour C2 et 3

- Questions des parents (les questions liées aux rythmes scolaires ont été abordées dans le point afférant) :
 - " à la demande de plusieurs parents et du personnel de l'école, serait-il possible que les primaires remettent leurs chaussons à l'intérieur de l'école, cela pourrait se faire sur les temps de récréation et non sur du temps d'apprentissage pour ne pas vous pénaliser. »

Réponse de l'équipe enseignante : les chaussons seront mis systématiquement par les 3 classes, merci de fournir des chaussons qui tiennent aux pieds.

FIN de séance : 20h10

Prochain Conseil d'école le 6 juin à 18h

Nom de l'école : Ecole F. Convert. 309 Chemin de l'Ecole. 01250 SAINT JUST

Numéro UAI de l'école : 0010741a

Nombre de classes de l'école : 3 (4 à la rentrée 2019)

Extrait du procès-verbal du conseil d'école

Jeudi 7 février 2019 à l'école de St Just de 18h à 20h10

Membres présents ayant une voix délibérative à la séance :

NOM Prénom	STATUT
Mme Verne	DDEN
Mme Chabal	Directrice
Mme Blatrix	Enseignant
Mme Nury	Enseignant
Mme Gagaa	Enseignant
Mme Delahodde	Représentant de parents d'élèves
Mme Millet	Représentant de parents d'élèves
Mme Jaillette	Représentant de parents d'élèves
Mme Marie	Adjointe aux affaires scolaires
M. Levet	représentant le Mairie

Deuxième point dans l'ODJ : Rythmes scolaires à la rentrée 2019

La question de la modification des rythmes scolaires a donné lieu à des débats au sein du conseil d'école (Cf le CR) puis à un vote à main levée des personnes présentes ayant une voix délibérative.

- Pour un passage à 8 demi-journées à la rentrée 2019 : 6 voix
- Contre le passage à 8 demi-journées à la rentrée 2019 : 4 voix
- Abstentions : 0 voix

A l'issue de ce vote, le conseil d'école s'est prononcé en faveur d'une modification des rythmes scolaires et a mis au vote les nouveaux horaires :

8h30 – 12h et 13h45 – 16h15 le lundi, mardi, jeudi et vendredi : 2 voix

8h30 – 12h et 14h – 16h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi : 2 voix

8h45 – 12h et 13h45 – 16h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi : 2 voix

8h45 – 12h et 14h – 16h45 le lundi, mardi, jeudi et vendredi : 0 voix

Abstention : 4 voix

Après réflexion, le Conseil d'école se concerta pour choisir 8h30 – 12h et 14h – 16h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi

Le conseil d'école F. Convert de Saint Just saisit donc le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale afin qu'une modification des rythmes scolaires soit mise en place pour la rentrée scolaire 2019.

	Matin		Après-midi	
	Début des cours	Fin des cours	Début des cours	Fin des cours
Lundi	8h30	12h	14h	16h30
Mardi	8h30	12h	14h	16h30
Jeudi	8h30	12h	14h	16h30
Vendredi	8h30	12h	14h	16h30

Signatures des membres du Conseil d'Ecole :